

## Procès-verbal Commission sportive Jeudi 25 avril 2024

Les membres de la commission se sont réunis en visioconférence.

Présents : R. PEREYROL, J.-M HELLER , K. CAPELLI

Excusé : R. OPPIZZI, H.-L. GACHOT

Invitée : S. IVALDI

### Championnat par équipes

#### Journée 3.

- Le juge-arbitre de la rencontre de R3 poule 7 TT Arbouans 2 ASPTT Dole-Foucherans 3 n'avait pas le grade de JA1 (capitaine de l'équipe visiteuse). Amende de 80€ pour le club TT Arbouans.

#### Journée 5.

- Lors de la rencontre de R2 poule 4 Jura-Morez TT 3 ASM Belfort TT 3, le joueur Mathieu Le Coz abandonne lors de sa première partie A-W. Conformément à l'article IV.202.2 des règlements généraux, le joueur perd les points pour la partie A-X.
- Lors de la rencontre de R3 poule 6 TT Seloncourt 3 Espérance Lédonienne 2, l'équipe visiteuse a déposé une réclamation pour une nuisance sonore due à une musique de fanfare juste à côté. Le résultat de la rencontre est entériné.

#### Journée 6.

- Forfait de l'équipe de Jura Morez TT 3 contre Raddon 1 en R2 poule 4. L'équipe Jura Morez TT 3 est déclarée battue par forfait simple 0-14 et marque 0 point rencontre. La caution est confisquée et une amende correspondant aux frais de déplacement est appliquée. L'équipe de Jura Morez TT 3 doit verser une nouvelle caution pour pouvoir prétendre à continuer le championnat.

### Criterium fédéral

- Lors du quatrième tour de criterium fédéral R2 à Dole, les tables n'étaient pas agréées pour la compétition (norme EN 14468 - CLASSE C au lieu de A ou B). Un rappel va être fait à l'organisateur.
- Lors de certains tours des joueurs se sont plaints qu'il n'y avait pas d'arbitres (joueurs) nommés pour les parties. Il est rappelé qu'il est nécessaire de le faire.